



REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :		11 avril 2023
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

Nombre de conseillers communautaires :		45	Quorum :	23
Communes	Liste des conseillers communautaires	Présents (es)	Absents (es)	POUVOIR A
AINCOURT	Emmanuel COUESNON	X		
AINCOURT	Alexandre DURANTE		X	
AMBLEVILLE	Jean – Joël GIL	X		
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX	X		
ARTHIES	Jean BEERNAERT	X		
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE	X		
BRAY ET LU	Christian PAUL	X		
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER		X	Pouvoir à C. PAUL
BUHY	Jean- Pierre DORE	X		
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN	X		
CHAUSSY	Philippe LEMOINE	X		
CHAUSSY	Olivier CAURETTE	X		
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE	X		
GENAINVILLE	Alain SCHMIT	X		
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD		X	Pouvoir à F. CAMBOURIEUX
HODENT	Eric BRETON	X		
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON	X		
LA ROCHE GUYON	Jean- Paul VEAUDEQUIN	X		
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC	X		
MAGNY EN VEXIN	Marie- Françoise GAZEAU	X		
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET- FJASSET	X		
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON	X		
MAGNY EN VEXIN	Jean- Paul DABAS	19H49		
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI	X		
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN	X		
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER		X	Pouvoir à A. BARBIERI
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT	X		
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE	X		
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL		X	Pouvoir à D. COUTURE
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY	X		
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE	X		
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE		X	Pouvoir à O. CAURETTE
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE		X	
MONTREUIL SUR EPTE	Jean- Pierre JAVELOT	X		
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT	X		
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT		X	Pouvoir à D. COURTI
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI	X		
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC	X		
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH	X		
SAINT GERVAIS	Stéfan RICHTER	X		
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT	X		
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO	X		
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE	X		
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD	X		
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU	X		

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-François RENARD.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023	
	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33


2023-031 Décisions prises par le Président par délégation depuis le 31 décembre 2022

NOTE DE SYNTHÈSE :

VU l'article L5211 -10 Code Général des collectivités territoriales,


CONSIDERANT QUE le président doit rendre compte des décisions prises par délégation de l'organe délibérant,

Numéro	Date	Tiers	Objet	Montant HT
034	16/02/2023	ETUDIS	Réalisation de l'avant-projet de la ZAE Demi-Lune	6 500,00 €
035	17/02/2023	STPEE	Pose d'une horloge programmable de coupure forcée au gymnase	720,49 €
036	17/02/2023	LA GAZETTE	Abonnement annuel GAZETTE DES COMMUNES	381,98 €
037	17/02/2023	ESTRELLA RENOV	Réalisation du placard pour le RPE à la MJV de Magny	3 536,50 €
038	17/02/2023	PINCHON	Espace vert crèche	480,00 €
039	20/02/2023	STE ETIENNE	Travaux de serrurerie et métallerie au gymnase	451,00 €
040	20/02/2023	DANTAN SARL RURAL MASTER	Pincés et gants nettoyage de printemps 2023	798,75 €
041	23/02/2023	FJD	Cartes de visites (Mrs Puech d'Alissac, Richter)	60,00 €
042	24/02/2023	GRANITO, PETITDIDIER, LEGROS	Convention pluriannuelle pour l'évacuation des dépôts sauvages	De 0 à 28 500€ sur l'année 2023
043	24/02/2023	PDA CONSULTING	Matériel informatique	2 656,80 €
Numéro	Date	Tiers	Objet	Montant HT
044	27/02/2023	BUREAU VERITAS	Contrôle GAZ/ELECTRICITE/CHAUFFAGE/VENTILATION ET BUTS SPORTIFS	1 820,00 €
045	28/02/2023	PRODEC	Assainissement et désinfection des sols et murs de la crèche suite aux dégâts des eaux (dossier assurance en cours)	1 039,70 €
046	02/03/2023	TOPROOF	Nettoyage et modification des évacuations du toit de la CCVVS	1 800,00 €
047	02/03/2023	SVP	Formation sur la révision de prix dans les marchés publics	700,00 €

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023	
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

048	03/03/2023	AU CŒUR GOURMAND	Frais de réception pour la visite de Mme La Ministre Isabelle ROME	36,87 €
049	03/03/2023	Cabinet ABELLO	Relevés planimétriques et altimétriques ZAE	2 500,00 €
050	06/03/2023	Magny pneus	Remplacement des 2 pneus avant de la ford	159,38 €
051	07/03/2023	Cabinet ABELLO	Bornage du périmètre extension ZAE de la demi-lune	2 300,00 €
052	07/03/2023	BRICOMAGNY	Matériel aménagement RPE à la MJV	218,89 €
053	08/03/2023	LECLERC SODIMAG	Cafetière	74,92 €
054	09/03/2023	Bouvier peinture	Rénovation des sols et des murs de la crèche suite dégâts des eaux du 02/01/2023 (dossier assurance en cours)	11 467,15 €
055	14/03/2023	POINT SERVICE	Remplacement d'une soupape de sécurité de chaufferie du gymnase	233,22 €
056	14/03/2023	PDA CONSULTING	Licences MICROSOFT Office 365 + ADOBE Stock & Créative pour l'année 2023	3 250,56 €
057	14/03/2023	CFC	Autorisation copies internes professionnelles d'œuvres protégées pour l'année 2023	380,00 €
058	17/03/2023	CHIMIE LOIRE	Achat de 19 seaux d'enrobé à froid	396,50 €
059	17/03/2023	Amazon Buisness	Caméra pour dépôts sauvages	63,32 €
060	20/03/2023	ISB	Mise à jour du contrat de maintenance du photocopieur Ineo +227	N&B : 0,0061€ Couleur : 0,06100€
061	22/03/2023	GRAND CHEMIN	Réception vœux 2023	3 128,27 €
062	24/03/2023	Monsieur Grillère Madame Dessena	MUMO 2023 : CONVENTION Hébergement - Monsieur Grillère Restauration : Madame Dessena	338,20 NET DE TAXE 300 €TTC
063	28/03/2023	Bouvier peinture	Pose de plexiglass à la crèche suite a inondation (dossier assurance en cours)	330,00 €


Commentaires : ∅

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023	
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			
AMBLEVILLE	Jean- Joël GIL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean- Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Jean- paul VEAUDEQUIN			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d' ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie- Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET- FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean- Paul DABAS			
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			
MONTREUIL SUR EPTE	Jean- Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stéfan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
	VOTE	0	0	42

- **DE PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Président par délégation depuis le 10 février 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023	
	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

MONTREUIL SUR EPTE	Jean- Pierre JAVELOT				1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT				1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT				1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI				1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC				1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH				1
SAINT GERVAIS	Stéfan RICHTER				1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT				1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO				1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE				1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD				1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU				1
VOTE		0	0		42

- **D'ADOPTER** le procès-verbal du conseil communautaire du 11 avril 2023.

2023-033	Autorisation donnée au Président de signer les documents liés au marché PEI
----------	---

Par la délibération n°2022-089 en date du 27 septembre 2022, la Communauté de Communes a acté le renouvellement du groupement de commandes pour le contrôle et la maintenance des Points d'Eaux Incendie sur le territoire, dont le précédent marché est arrivé à son terme.

Un Appel d'Offre a été lancé sur la plateforme d'envoi des dossiers de consultations des entreprises le 9 décembre 2022. Les candidats ont pu déposer un dossier d'offre jusqu'au 23 janvier 2023.

Trois offres ont été réceptionnées :

- 1) TEAM MECA
- 2) CDA Incendie
- 3) VEOLIA Eau

Les trois candidatures ont été admises le 16 février 2023 par la commission d'appel d'offres.


Le 24 mars 2023 la commission d'appel d'offres a attribué le Marché à la Société CDA, situé au 33 rue de Bellevue, 92700 COLOMBES. En effet, au regard de l'analyse, son offre est économiquement la plus avantageuse tant au regard des prix qu'au regard des délais d'intervention.

Il est aujourd'hui demandé aux membres du Conseil communautaire, d'autoriser le Président de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine à signer le marché qui a été attribué par la Commission d'Appel d'Offres.

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n°2022-089 du 27 septembre 2022 relative à la constitution du groupement de commandes pour le contrôle technique et la maintenance des PEI sur le territoire et à l'autorisation donnée au Président pour lancer l'Appel d'Offres ;

CONSIDERANT QU'une procédure d'Appel d'Offres ouvert a été lancé en date du 9 décembre 2022 ;

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023	
	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

2023-032	Approbation du Procès-Verbal du Conseil communautaire du 11 avril 2023
----------	--

NOTE DE SYNTHÈSE :

Le procès-verbal du 11 avril 2023 a été adressé à l'ensemble des conseillers communautaires.

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir formuler leurs éventuelles observations et/ou rectifications avant l'adoption du procès-verbal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de procès-verbal du Conseil Communautaire du 07 mars 2023,


CONSIDÉRANT l'observation de Mme HERPIN- POULENAT et l'accord des président et secrétaire de séance pour effectuer la modification,

Commentaires :

Les remarques de Mme Herpin ont bien été prises en compte (remplacement du mot « dénonce » par « regrets »)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITÉ:

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			
AMBLEVILLE	Jean- Joël GIL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean- Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Jean- paul VEAUDEQUIN			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie- Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET- FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean- Paul DABAS			
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :		11 avril 2023
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

CONSIDERANT l'attribution de la CAO en date du 24 mars 2023,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'autoriser le Président à signer et à notifier tout acte relatif à l'attribution du marché susvisé.

Commentaire :

JF RENARD : il faudra toutefois faire attention car ils interviennent chez des concessionnaires, j'ai eu la remarque par l'Union des Maires ; lorsqu'il y a des sociétés extérieures qui interviennent sur des installations concessionnaires ou autres, cela peut parfois générer des conflits. Il faudra prévenir les concessionnaires des interventions ; il peut y avoir des coups de béliers ou autres et les concessionnaires peuvent aussi en profiter

Mme BEYER : Quel est le prix que CDA propose pour le contrôle et l'entretien ; car il n'y a pas de document joint ?

JF RENARD (et Julie CANIS) : c'est un marché à bon de commandes avec uniquement un bordereau de prix, à savoir qu'il n'y a pas de prix fixe. Une fois la délibération prise, le bordereau de prix sera transmis aux communes. A priori, les prix ont diminué par rapport au précédent contrat (de l'ordre de 70 € à 47 €)

M. THOMASSIN : dans le cahier des charges, doivent-ils prévenir le concessionnaire qu'ils font des tests entre telle et telle date, compte tenu de fait que cela peut occasionner des problèmes sur le réseau ?

JF RENARD : c'est prévu dans le cahier des charges

A. SCHMIT : quand la convention commence-t-elle, 2024 ?

JF RENARD : En 2023, à partir de la notification

C'est un marché pour 4 ans et en 2023 ce devrait être le contrôle par les pompiers mais en 2022 il n'a pas été fait avec le contrat. Pour rappel, les communes qui ont conventionné avec la CCVVS doivent passer par ce contrat.

L'exécution du marché reste soumise à la demande de la commune concernée.

Nous allons envoyer les documents à toutes les communes


D. HERPIN regrette que le bordereau de prix n'a pas été fourni en annexe

J. CANIS : le document n'est pas public (CADA : protection des données face à la concurrence). Il est consultable au siège de la CCVVS.

Arrivée de JP DABAS 19h49

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la MAJORITE :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			
AMBLEVILLE	Jean- Joël GIL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean- Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :		11 avril 2023
	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Jean- paul VEAUDEQUIN			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d' ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie- Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET- FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean- Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT		1	
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			
MONTREUIL SUR EPTE	Jean- Pierre JAVELLOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stéfan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT		1	
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
	VOTE	0	2	41

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces concernant l'attribution de l'Appel d'Offres


2023-034	Convention entre la commune de Villers-en-Arthies et la Communauté de Communes relative à la passation de la concession de services publics pour la gestion du centre de loisirs « Les filous »
----------	---

NOTE DE SYNTHÈSE :

Par la délibération n°2023-028 du 7 mars 2023, le Conseil communautaire a acté le lancement d'une concession de services publics pour la gestion du centre de loisirs « Les filous ».

Cette délibération identifie la Communauté de communes Vexin Val de Seine comme coordonnateur du groupement avec la commune de Villers-en-Arthies. A ce titre, elle procèdera à l'ensemble des opérations d'élaboration des documents de la concession de services publics et à la sélection du prestataire.

La commune de Villers en Arthies, s'engage de son côté à signer le futur contrat avec le futur concessionnaire pour la gestion de son accueil les mercredis.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :		11 avril 2023
	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la compétence de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine en matière d'enfance et jeunesse, notamment concernant l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Les filous sur son territoire,


VU la délibération n°2023-028 du 7 mars 2023 du Conseil communautaire,

CONSIDERANT QU'il est nécessaire d'établir une convention désignant la Communauté de communes Vexin Val de Seine comme coordonnateur du groupement avec la commune de Villers-en-Arthies pour le lancement de la concession de services publics.

Commentaires : ∅

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			
AMBLEVILLE	Jean- Joël GIL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean- Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Jean- paul VEAUDEQUIN			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie- Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET- FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean- Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			
MONTREUIL SUR EPTE	Jean- Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stéfan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023	
	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO				1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE				1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD				1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU				1
VOTE			0	0	43

- **D'AUTORISER** le Président à signer ladite convention annexée ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces concernant cette procédure ;

2023-035	Programme de travaux voiries 2023
----------	-----------------------------------

NOTE DE SYNTHESE :

Sur la proposition de l'Assistant à Maîtrise d'ouvrage sur les travaux de réfection de voirie et la commission voirie, il est proposé pour l'année 2023 le programme suivant :

	2023	2023
	Montant HT	Montant TTC
Buhy, route du Héloy	70173.93 €	84 208,72 €
Hodent, route de Genainville	25 651.28 €	30 781,54 €
Chaussy, route de Villarceaux:	68392.89 €	82 071,47 €
Maudétour, bois de l'antenne	74217.93 €	89 061,52 €
TOTAL	238 436.041 €	286 123.25 €

* * * * *

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la réglementation en matière de marchés publics ;


VU l'accord-cadre M2022-04 de travaux d'investissement sur les voiries communautaires attribué au groupement conjoint et solidaire :

- Entreprise JEAN LEFEBVRE IDF
- COCHERY IDF
- ATC TP

CONSIDERANT le montant annuel des travaux de voirie prévu au budget ;

CONSIDERANT le programme de travaux 2023 proposé :

	2023	2023
	Montant HT	Montant TTC
Buhy, route du Héloy	70173.93 €	84 208,72 €
Hodent, route de Genainville	25 651.28 €	30 781,54 €

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :		11 avril 2023
	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

Chaussy, route de Villarceaux:	68392.89 €	82 071,47 €
Maudétour, bois de l'antenne	74217.93 €	89 061,52 €
TOTAL	238 436.041 €	286 123.25 €

CONSIDERANT le marché M2021-05 sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les travaux de réfection de voirie en investissement ;

Commentaires :

Présentation par P. VANDEPUTTE. Avec la commission voirie et le maître d'œuvre, les routes à faire ont été recensées. Priorité donnée à 4 routes :

- A Buhy, la route du Eloi
- A Hodent, la route de Genainville (et surtout le carrefour avec la route de Charmont)
- A Chaussy, la continuité de la route de Villarceaux
- A Maudétour, une partie du bois de l'antenne

Il s'agit d'un groupement d'entreprises : Jean Lefebvre, Cochery Ile-de-France et ATC TP.


4 routes prévues sur la note de présentation pour un montant de 238436.04 € HT

A. SCHMIT : toujours la même observation, c'est bien de refaire les routes mais il faut également organiser les rives et tout ce qui concerne les saignées.

R. THOMASSIN : il y a une proposition de la part de M. FRANCOIS qui serait ouvert à ce que l'on fasse une marre de rétention dans son pré, c'est-à-dire de faire une saignée. Ça serait bien de l'étudier. Il a également proposé d'étudier la partie qui est derrière la déchèterie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			
AMBLEVILLE	Jean- Joël GIL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean- Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Jean- paul VEAUDEQUIN			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie- Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET- FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023	
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33


MAGNY EN VEXIN	Jean- Paul DABAS				1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI				1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN				1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER				1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT				1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE				1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL				1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY				1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE				1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE				1
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE				
MONTREUIL SUR EPTE	Jean- Pierre JAVELOT				1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT				1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT				1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI				1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC				1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH				1
SAINT GERVAIS	Stéfan RICHTER				1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT				1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO				1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE				1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD				1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU				1
VOTE		0	0		43

- **D'APPROUVER** le programme de travaux de voirie pour l'année 2023,
- **D'AUTORISER** le président à signer tout document et pièces des marchés susvisés en vue de de leur bonne exécution ;

FINANCES

En introduction le Président apporte quelques éclaircissements sur les décisions que nous allons devoir prendre dans le cadre du budget 2023. Les grandes lignes budgétaires vous ont été présentées au bureau communautaire du 28 février à Chérence et en conseil communautaire le 7 mars 2023 à Banthelu. Vous vous êtes longuement exprimés et nous avons entendu l'ensemble des remarques. Nous avons pris en compte ces remarques et suggestions. J'ai pris la décision de vous proposer ce soir le maintien des taux d'imposition des taxes locales, la situation actuelle au niveau nationale étant préoccupante pour tous : inflation galopante augmentation importante des coûts de l'énergie, situation sociale chaotique. Le moment n'est pas propice à subir une quelconque augmentation des taxes.

J'ai sollicité dans ce sens mon VP aux finances, Eric Breton, pour un aménagement du projet budgétaire. J'en profite pour le remercier ainsi que les services pour ce travail supplémentaire, ainsi que l'ensemble des VP. Cette modification budgétaire a été également rendue possible grâce à des rentrées budgétaires imprévues. De fait aucune demande des VP n'a été supprimée. Chaque VP a accepté en bureau exécutif d'adapter ses projets avec cette nouvelle donne. Je souhaiterais également engager une réflexion sur l'engagement futur de nos 26 communes dans la réalisation et le financement des prochaines actions que nous serons amenés à prévoir. Jusqu'alors, nous avons pris à notre charge pleine et entière des nombreuses compétences au profit de nos administrés, je pense notamment à l'entretien des voiries communautaires autrefois à la charge des communes. Peut-être pourrions-nous envisager une participation communale en forme de reste à charge, à l'instar du SIERC (33% de reste à charge pour les communes).

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :		11 avril 2023
 <small>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine</small>	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

C'est une des raisons pour laquelle je demande officiellement à Capucine FAIVRE, présidente de la CLECT, de réunir prochainement cette commission afin d'actualiser l'évaluation des charges financières rattachées aux compétences transférées à la CCVVS. C'est une phase indispensable pour assurer la neutralité financière de ces transferts que je souhaite voir présenter au conseil communautaire du 12 septembre prochain.

R. THOMASSIN : il a été évoqué des rentrées fiscales imprévues, quelles sont-elles ?
 JF RENARD : elles seront vues au moment des délibérations.

L. PUECH D'ALISSAC : je vous remercie de la prise en compte de ma remarque concernant la non-augmentation du taux du foncier.

2023-036	BUDGET PRINCIPAL CCVVS Approbation du compte de gestion 2022
----------	--

NOTE DE SYNTHÈSE :

Selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le président de la communauté de communes après transmission du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire M57,

VU la délibération 2022-027 du 22 mars 2022 approuvant le budget primitif,

VU les décisions modificatives du budget principal 2022-72 et 2022-105,

Après que soit présenté l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal ainsi que tous les documents budgétaires de la Communauté de Communes relatifs à l'exercice 2022,

CONSIDERANT que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif,

Commentaires :

Le vice-président aux finances, Eric BRETON, annonce les chiffres par chapitre et les excédents disponibles dans les documents envoyés à l'ensemble des conseillers communautaire avec la convocation.

Pour la partie investissement :

Le résultat de l'exercice 2022 fait apparaître un déficit 462 885,82 €, avec un résultat reporté de l'année précédente de 712 839,55 €, ce qui fait un excédent de clôture de 249 953,73 €.

Pour la partie fonctionnement :


Le résultat de l'exercice 2022, c'est 191 248,94 €, le résultat reporté était de 913933,50 €, ce qui fait un excédent de clôture de 1 105 182,44 €.

Ce qui fait un excédent global de clôture de 1 355 136,17 €

Le président se retire au moment du vote. JP Javelot fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITÉ :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
----------	--------------------------------------	--------	------------	------

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :		11 avril 2023
	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33


AINCOURT	Emmanuel COUESNON				1
AINCOURT	Alexandre DURANTE				
AMBLEVILLE	Jean- Joël GIL				1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX				1
ARTHIES	Jean BEERNAERT				1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE				1
BRAY ET LU	Christian PAUL				1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER				1
BUHY	Jean- Pierre DORE				1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN				1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE				1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE				1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE				1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT				1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD				1
HODENT	Eric BRETON				1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON				1
LA ROCHE GUYON	Jean- paul VEAUDEQUIN				1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC				1
MAGNY EN VEXIN	Marie- Françoise GAZEAU				1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET- FUASSET				1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON				1
MAGNY EN VEXIN	Jean- Paul DABAS				1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI				1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN				1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER				1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT				1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE				1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL				1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY				1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE				1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE				1
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE				
MONTREUIL SUR EPTE	Jean- Pierre JAVELOT				1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT				1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT				1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI				1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC				1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH				1
SAINT GERVAIS	Stéfan RICHTER				1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT				1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO				1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE				1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD				1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU				1
		VOTE	0	0	43

- **DE PRENDRE ACTE** du Compte de Gestion 2022 du Trésorier,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier

2023-037	BUDGET PRINCIPAL CCVVS : Approbation du compte administratif 2022
----------	---

NOTE DE SYNTHÈSE :

Selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023	
	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

présenté par le président de la communauté de communes après transmission du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire M57,

VU les dispositions combinées des articles L.2313-1 et L2121-12 du CGCT précisant qu'une note explicative de synthèse doit être annexée au compte administratif,

VU la délibération 2022-027 du 22 mars 2022 approuvant le budget primitif

VU les décisions modificatives du budget principal 2022-72 et 2022-105,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Président et du Compte de Gestion du Trésorier (M. LEFEVRE),

CONSIDERANT la sincérité des restes à réaliser,

CONSIDERANT que les finances de la Communauté de Communes ont été normalement administrées durant l'exercice budgétaire,

CONSIDERANT que Monsieur le Président a présenté tous les documents budgétaires de la Communauté de Communes relatifs à l'exercice 2022 ;

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur le Président se retirera de la salle afin que le Conseil Communautaire puisse délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 après désignation d'un président de séance,

Commentaires :

Le vice-président aux finances, Eric BRETON, annonce les chiffres par chapitre et les excédents disponibles dans les documents envoyés à l'ensemble des conseillers communautaire avec la convocation.

Pour la partie investissements :

Le résultat de l'exercice 2022 fait apparaître un déficit 462 885,82 €, avec un résultat reporté de l'année précédente de 712 839,55 €, ce qui fait un excédent de clôture de 249 953,73 €.

Pour la partie fonctionnement :


Le résultat de l'exercice 2022, c'est 191 248,94 €, le résultat reporté était de 913933,50 €, ce qui fait un excédent de clôture de 1 105 182,44 €.

Ce qui fait un excédent global de clôture de 1 355 136,17 €

Le président se retire au moment du vote. JP Javelot fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la MAJORITE :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			
AMBLEVILLE	Jean- Joël GIL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean- Pierre DORE			1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023
	Lieu :
	Secrétaires de séance :
	Début de la séance :
	OMERVILLE
	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	19h33

CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN				1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE				1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE				1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE				1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT				1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD				1
HODENT	Eric BRETON				1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON				1
LA ROCHE GUYON	Jean- paul VEAUDEQUIN				1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC				1
MAGNY EN VEXIN	Marie- Françoise GAZEAU				1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET- FUASSET				1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON				1
MAGNY EN VEXIN	Jean- Paul DABAS				1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI				1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN				1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER				1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT				1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE				1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL				1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY				1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE				1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1	
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE				
MONTREUIL SUR EPTE	Jean- Pierre JAVELOT				1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT				1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT				1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI				1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC				1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH				1
SAINT GERVAIS	Stéfan RICHTER				1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT				1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO				1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE				1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD				1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU				1
	VOTE	0	1		42


- **D'ADOPTER et D'ARRETER** le Compte Administratif de l'exercice 2022 présenté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat de l'exercice 2022	- 462 885.82 €	191 248.94 €
Résultat reporté N-1	712 839.55 €	913 933.50 €
Excédent de clôture 2022	249 953.73 €	1 105 182.44 €

Excédent global de clôture de :

1 355 136.17 €

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2022 par le Président,
- **DE DONNER** quitus au Président pour sa comptabilité administrative en 2022 du budget de la Communauté de Communes,
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Trésorier relatives aux opérations financières et aux résultats de clôture de l'exercice 2022,

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :		11 avril 2023
	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

D'AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier

2023-038	BUDGET PRINCIPAL CCVVS Affectation du résultat
----------	--

NOTE DE SYNTHESE :

Selon la législation en vigueur et l'instruction budgétaire, la communauté de communes doit constater et décider d'affecter le résultat de l'exercice 2022.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire M57,

VU le Compte Administratif 2022,

VU le Compte de Gestion 2022,

VU la sincérité des restes à réaliser de l'année 2022,

Après s'être fait présenter tous les documents budgétaires de la Communauté de Communes relatifs à l'exercice 2022,


Commentaires :

Le Vice-Président aux finances s'associe au Président et remercie les membres de la commission finances ainsi que les services qui ont dû être flexibles pour déterminer les organismes prêteurs et valider les documents qui ont été présentés. Le Vice-Président explique les choix proposés sur le document de présentation pour l'affectation des résultats de l'année 2022 : transfert de 200 000 € de la section fonctionnement vers la section investissement.

Le Vice-Président explique les choix proposés sur le document de présentation Pour l'affectation des résultats de l'année 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la MAJORITE :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			
AMBLEVILLE	Jean- Joël GIL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean- Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Jean- paul VEAUDEQUIN			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie- Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET- FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odiile CHERON			1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023	
	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

MAGNY EN VEXIN	Jean- Paul DABAS				1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI				1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN				1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER				1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT				1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE				1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL				1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY				1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE				1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1	
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE				
MONTREUIL SUR EPTE	Jean- Pierre JAVELOT				1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT				1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT				1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI				1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC				1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH				1
SAINT GERVAIS	Stéfan RICHTER				1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT				1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO				1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE				1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD				1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU				1
VOTE		0	1		42

- **DE DECIDER** l'affectation des résultats comme suit dans le Budget Primitif 2023 :

Recettes d'Investissement

Art. 001 – Solde d'exécution positif reporté ou anticipé : 249 953.73 €

Art. 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 200 000.00 €

Recettes de Fonctionnement

Art. 002 – Résultat reporté ou anticipé : 905 182.44 €


- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2023-039	Vote des taux des impôts directs locaux 2023
----------	--

NOTE DE SYNTHESE :

Les dispositions relatives aux [articles 1609 nonies C, 1379-0 bis, 1639 A et notamment 1636B sexies du code général des impôts](#) permettent aux Communauté de Communes de fixer chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de la cotisation foncière des entreprises et de percevoir les produits.

	Taux 2022	Montant du produit – sur taux 2022	Taux proposé 2023	Montant prévisionnel du produit – sur taux 2023	Différence sur le produit

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023	
	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	1.78 %	58 474 €	1.78 %	62 339 €	3 865 €
Taxe Foncière bâti	1,96%	442 882 €	1,96%	474 849 €	31 967 €
Taxe Foncière non-bâti	6,71%	56 297 €	6,71%	60 390 €	4 093 €
Cotisation Foncière des entreprises	22,41 %	609 328 €	22,41 %	642 943 €	33 615 €

Il est proposé aux conseillers communautaires d'instaurer les taux de fiscalité pour 2023.

VU les articles 1379-0 bis, 1609 nonies C, 1636 B sexies et 1639A du Code Général des Impôts,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire M57,

VU la loi 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023,

VU la commission des finances,

Commentaires :


Détermination des taux de taxes foncières, taxe d'habitation et taxe pour les entreprises pour l'année 2023.

Le président propose de les maintenir et en rappelle les taux 2022 :

- 1,78 % THRS (Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et locaux Vaccants)
- 1.96 % TFB (Taxe Foncière sur le Bâtit)
- 6.71 % TFNB (Taxe Foncière sur le Non-Bâtit)
- 22.41 % Cotisation Foncière des entreprises

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la MAJORITE :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			
AMBLEVILLE	Jean- Joël GIL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean- Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Jean- paul VEAUDEQUIN			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALUSSAC			1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023	
	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

MAGNY EN VEXIN	Marie- Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET- FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean- Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENUU			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			
MONTREUIL SUR EPTE	Jean- Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stéfan RICHTER		1	
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
VOTE		0	1	42


- **D'INSTAURER** les taux des taxes locales ci-dessous listées pour l'année 2023, pour un produit fiscal prévisionnel attendu :

	Taux	Montant prévisionnel du produit
Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	1.78 %	62 339 €
Taxe Foncière bâti	1,96 %	474 849 €
Taxe Foncière non-bâti	6,71 %	60 390 €
Cotisation Foncière des entreprises	22,41 %	642 943 €

- **DE PRENDRE** en compte le produit fiscal attendu avec l'application des taux ci-dessus, les différentes allocations compensatrices et le versement GIR ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout acte lié à ce vote ;

2023-040	Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2023
----------	--

NOTE DE SYNTHÈSE :

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023	
	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

Il est rappelé que la Communauté de Communes a modifié le périmètre des zonages de la perception de la TEOM par délibération le 12 octobre 2021 (délibération 2021-103)


Il a été défini 3 zones en relation avec le service rendu :

ZONE	DESCRIPTIF SERVICE ASSOCIE	Calcul du taux
A	Service de base = 1 collecte OM / semaine + 1 collecte tri sélectif tous les 15 jours	Taux de base
B	Service de base + Pré-collecte	Taux de base + Taux spécial B
C	Service de base + Pré-collecte + 1 collecte OM supplémentaire / semaine	Taux de base + Taux spécial B + Taux spécial C

Pour la bonne application de ces décisions, la Direction Générale des Finances Publiques chargée du calcul et du recouvrement de la Taxe auprès des contribuables doit donc disposer d'un recensement du territoire communautaire permettant d'identifier précisément le niveau du service rendu à chacun et le taux à appliquer.

La répartition sur le territoire se présente comme suit :

ZONES	Commune	Taux BASE	Taux Spécial B	Taux Spécial C	Pour mémoire taux appliqué en 2022
A	AINCOURT	X			7,72%
A	AMBLEVILLE	X			7,72%
A	AMENUCOURT	X			7,72%
A	ARTHIES	X			7,72%
A	BANTHELU	X			7,72%
A	BRAY-ET-LU	X			7,72%
A	BUHY	X			7,72%
A	CHARMONT	X			7,72%
A	CHAUSSY	X			7,72%
A	CHERENCE	X			7,72%
A	GENAINVILLE	X			7,72%
A	HAUTE-ISLE	X			7,72%
A	HODENT	X			7,72%
A	LA CHAPELLE-EN-VEXIN	X			7,72%
A	LA ROCHE-GUYON	X			7,72%
A	MAUDETOUT-EN-VEXIN	X			7,72%
A	MONTREUIL-SUR-EPTE	X			7,72%
A	OMERVILLE	X			7,72%
A	SAINT-CLAIR-SUR-EPTE	X			7,72%
A	SAINT-CYR-EN-ARTHIES	X			7,72%
A	SAINT-GERVAIS	X			7,72%
A	VETHEUIL	X			7,72%
A	VIENNE-EN-ARTHIES	X			7,72%
A	VILLERS-EN-ARTHIES	X			7,72%
B	WY-DIT-JOLI-VILLAGE	X	X		7,73%
C	MAGNY-EN-VEXIN	X	X	X	8,04%

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023	
	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

Suite à la présentation du rapport d'orientation budgétaire en date du 7 mars 2023 et les éléments du SMIRTOM, le coût du service pour 2023 serait de 2 065 000 €.

A la demande de la commune de Magny-en-Vexin, un passage supplémentaire de collecte de tri (poubelle jaunes) a été demandé à partir du 1^{er} mai. Ce nouveau passage induit un coût supplémentaire de 1875 € HT par mois soit pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 18 000.00 € TTC

Selon ces éléments :

	2023		
	ZONE A	ZONE B	ZONE C
A - Base imposition 2023	14 981 031,00 €	538 642,00 €	8 007 486,00 €
B - taux à voter	8,52%	9,16%	9,46%
Produit attendu C = A x B	1 276 383,84 €	49 339,61 €	757 508,18 €
Total produit attendu sur les 3 zones	2 083 231,62 €		
Evolution du taux 2022 /2023 en %	9,39%	15,61%	15,01%

Il est demandé aux conseillers communautaires :

- **DE FIXER** les trois taux de la TEOM 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire M57,

VU la délibération 2021-103 du 12 octobre 2021 modifiant le périmètre des zonages de perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

VU la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires le 7 mars 2023,

CONSIDERANT que d'après les statuts, la communauté de communes Vexin Val de Seine perçoit en lieu et place du SMIRTOM la TEOM

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer le taux d'imposition de ses communes membres ;

CONSIDERANT la demande de passage supplémentaire de collecte de tri sur la commune de Magny-en-Vexin pour un coût en 2023 de 18 000 € TTC ;


CONSIDERANT le total prévisionnel des produits attendus pour la Communauté de communes Vexin Val de Seine et estimé par le Syndicat Mixte intercommunal de Ramassage et de traitement des ordures ménagères (SMIRTOM) à un montant de 2 083 000 € ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu pour la communauté de communes de voter des taux sur son territoire du fait de services différents sur 3 zones ;

Commentaires :

Présentation par F. CAMBOURIEUX, VP à l'Environnement.

Pour rappel, la CCVVS n'est que le collecteur de cette taxe. Cette année, le montant demandé par le SMIRTOM, en forte hausse, est de 2 065 000 € et nous devons répercuter cette demande sur chacun des usagers.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023	
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

Tous les maires ont reçu la présentation du SMIRTOM qui explique à quoi est due cette augmentation.

Nous avons plusieurs tarifications en fonction du nombre de collectes par zone ; notamment pour Magny-en-Vexin qui a 2 pré-collectes et qui demande un ramassage supplémentaire à partir du mois de mai 2023 pour les poubelles de tri (bac jaune).

Taux proposés pour 2023 :

Zone A (toutes communes sauf Wy-Dit-Joli-Village et Magny-en-Vexin) : 8,52 % (7,72 % en 2022)

Zone B (Wy-Dit-Joli-Village) : 9,16 % (7,73 % en 2022)

Zone C (Magny-en-Vexin) : 9,46 % (8,04 % en 2022)

Pour Wy-Dit-Joli-Village, des travaux sont en cours et le tarif spécial devrait disparaître l'an prochain.

D. DE MAGNITOT : quel est le montant de l'augmentation ?

F. CAMBOURIEUX : l'an dernier le montant par habitant était de 97 € (environ, car cette taxe dépend de la valeur locative) et pour 2023, nous passerions à 118 €. Le SMIRTOM a pris comme base une inflation de 8%

D. HERPIN : nous avons fait un sondage à Vétheuil et les habitants paient beaucoup plus.

J. VIONNET-FUASSET 1^{er} adjoint de Magny-Vexin : l'augmentation est bien supérieure à 8 % (en l'occurrence 21,6 %) ?

F. CAMBOURIEUX : il y a le cumul de l'inflation et du retard sur 2022 (12 €).

JF RENARD : il y a également la TGAP qui va augmenter jusqu'en 2025

R. THOMASSIN : Que fait-on avec la TGAP ?

F. CAMBOURIEUX : il s'agit d'une taxe de l'Etat et nous n'avons pas de retour sur son utilisation

R. THOMASSIN : il serait bien d'expliquer aux concitoyens pourquoi ces augmentations, notamment la hausse de la TGAP

F. CAMBOURIEUX : le SMIRTOM a prévu de communiquer sur ce sujet dans sa prochaine lettre

O. CAURETTE : il est dommage que la présentation du SMIRTOM n'ait été transmise qu'aux maires, aux délégués de la commission environnement, aux membres du syndicat du SMIRTOM et non pas annexé avec la convocation pour l'ensemble des conseillers communautaires ; ce qui rend difficile la prise de position lors du vote en conseil communautaire.

A. SCHMIT : nous avons payé des pré-collectes pour des rues devenues inaccessibles alors que les camions reculent toujours pour les ramassages...

D. HERPIN : notre grille de la STEP a été endommagée 2 fois et nous sommes toujours sans nouvelles.


F. CAMBOURIEUX : il faut le signaler directement au secrétariat du SMIRTOM

D. HERPIN : c'est ce que nous avons fait depuis 31 janvier et nous sommes toujours sans nouvelles. Avec les nouvelles consignes de tri, les bacs jaunes ne vont plus être adaptés (trop petits) avec un ramassage tous les 15 jours... Résultat : les gens mettent dans la poubelle noire ou à côté des bacs.

F. CAMBOURIEUX : ces remontées sont à l'étude au niveau du SMIRTOM

J. VALENCHON : l'idéal serait de baisser les emballages à la source (au niveau des industriels) au lieu de collecter

M. VAUDEQUIN : le SMIRTOM a fait basculer environ 100 tonnes de ce qu'il y avait dans les poubelles noires vers les poubelles jaunes. On constate, lors de vérifications, beaucoup de consignes ne sont pas respectées ce qui implique un tri manuel supplémentaire (et donc coûteux). Et les déchets mis dans le mauvais bac doivent être à nouveau retraités (transport, etc...). Dans le camion de collecte des poubelles jaunes, les déchets ne sont pas compactés ; il

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023	
	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33


serait pertinent que les citoyens compactent leurs bouteilles, plient leurs cartons,... afin de pouvoir mettre davantage de déchets dans le bac jaune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la MAJORITE :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			
AMBLEVILLE	Jean- Joël GIL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean- Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Jean- paul VEAUDEQUIN			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d' ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie- Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET- FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean- Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE	1		
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			
MONTREUIL SUR EPTE	Jean- Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stéfan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT		1	
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
	VOTE	1	1	41

- **DE FIXER** les trois taux de la TEOM 2023 comme suit :

ZONES	Commune	TAUX
ZONE A	AINCOURT	8,52%
	AMBLEVILLE	8,52%

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023
	Lieu :
	Secrétaires de séance :
	Début de la séance :
	OMERVILLE
	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	19h33

	AMENUCOURT	8,52%
	ARTHIES	8,52%
	BANTHELU	8,52%
	BRAY-ET-LU	8,52%
	BUHY	8,52%
	CHARMONT	8,52%
	CHAUSSY	8,52%
	CHERENCE	8,52%
	GENAINVILLE	8,52%
	HAUTE-ISLE	8,52%
	HODENT	8,52%
	LA CHAPELLE-EN-VEXIN	8,52%
	LA ROCHE-GUYON	8,52%
	MAUDETOUT-EN-VEXIN	8,52%
	MONTREUIL-SUR-EPTE	8,52%
	OMERVILLE	8,52%
	SAINT-CLAIR-SUR-EPTE	8,52%
	SAINT-CYR-EN-ARTHIES	8,52%
	SAINT-GERVAIS	8,52%
	VETHEUIL	8,52%
	VIENNE-EN-ARTHIES	8,52%
	VILLERS-EN-ARTHIES	8,52%
ZONE B	WY-DIT-JOLI-VILLAGE	9.16 %
ZONE C	MAGNY-EN-VEXIN	9.46 %

- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2023-041	Vote du produit de la Taxe GEMAPI 2023
----------	--


NOTE DE SYNTHÈSE :

La Communauté de Communes a pris la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018 et a délibéré le 11 janvier 2018 l'instauration d'une taxe pour financer les dépenses liées à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations sur son territoire. Il est proposé aux conseillers communautaires de délibérer sur le montant du produit de la taxe GEMAPI pour l'exercice 2023.

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

VU la délibération 2017-56 du 26 septembre 2017 relative au transfert de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) en compétence obligatoire intercommunale ;

VU l'article 1530 bis du Code général des impôts permettant au Conseil communautaire d'instituer une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :		11 avril 2023
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

VU l'article 164 de la loi de finances 2019 autorisant le vote du produit de la taxe GEMAPI dans les mêmes conditions que les autres impositions locales soit jusqu'au 15 avril de l'année d'imposition,

CONSIDERANT que la communauté de communes exerce la compétence GEMAPI et peut, par délibération, instituer et percevoir la taxe GEMAPI pour financer cette compétence.

CONSIDERANT l'exécution financière des années antérieures,

CONSIDERANT que cette taxe sert à financer les interventions, les travaux et les participations aux syndicats.

Commentaires :

Présentation faite par F. CAMBOURIEUX. Nous souhaitons passer à 114 000 € pour compenser les frais de gestion retenus sur cette taxe (contre 112 000 € en 2022)

Pourquoi sur cette taxe ne votons nous pas un taux mais un montant ? C'est la loi.

Nous devrions avoir un taux en baisse puisque la base a augmenté de 7,1% (R. THOMASSIN)

Nous avons des syndicats qui baissent leur taux mais nous devons aussi garder un peu de budget pour les travaux associés au ruissellement notamment.

La vice-présidente annonce les montants demandés par les différents syndicats :

SMSO : 3 259 € pour 2834 habitants, mais ce montant n'inclut pas de travaux. Ils sont facturés à la CCVVS en plus de la cotisation annuelle (+ 20731 € en 2022)

Le SBVA : 91 389€ pour 10502 habitants prend en charge les travaux


SMBE : 12662€ pour 3459 habitants prend en charge les travaux

Nous avons aussi des sommes transférés dans le cadre des AC avec le ruissellement extra-urbain (41 000 €)

Soit un total d'un peu plus de 154000€. Il n'est pas sûr que cela soit suffisant pour réaliser tous les travaux notamment ceux annoncés par SMSO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			
AMBLEVILLE	Jean- Joël GIL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean- Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Jean- paul VEAUDEQUIN			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie- Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET- FUASSET			1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023
	Lieu :
	Secrétaires de séance :
	Début de la séance :
	OMERVILLE
	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	19h33

MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON				1
MAGNY EN VEXIN	Jean- Paul DABAS				1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI				1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN				1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER				1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT				1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE				1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL				1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY				1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE				1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE				1
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE				
MONTREUIL SUR EPTE	Jean- Pierre JAVELOT				1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT				1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT				1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI				1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC				1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH				1
SAINT GERVAIS	Stéfan RICHTER				1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT				1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO				1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE				1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD				1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU				1
	VOTE		0	0	43

- **D'ARRETER** le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à compter du 1er janvier 2023, à 114 000 €.
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2023-042	BUDGET PRINCIPAL CCVVS : Vote du Budget Primitif 2023
----------	---

NOTE DE SYNTHESE :


L'élaboration, la présentation et l'adoption du budget des EPCI de plus de 3500 habitants sont régis par les [articles L2312-1 et suivants du CGCT](#).

Les orientations principales du budget 2023

- Poursuite de l'optimisation des dépenses de fonctionnement notamment des charges à caractère général,
 - Augmentation de la masse salariale pour faire face à l'accroissement de l'activité des services dû à la politique intercommunale et en partie à la prise de nouvelles compétences depuis 2 ans,
 - Etudes nouveaux projets
 - Maintien et développement des services à la population en contenant nos dépenses
- Il est proposé aux conseillers communautaires :
- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 tel que proposé en annexe

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire M57,

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :		11 avril 2023
	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

VU les dispositions combinées des articles L.2313-1 et L2121-12 du CGCT précisant qu'une note explicative de synthèse doit être annexée au budget primitif,

VU la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires le 7 mars 2023 ;

CONSIDERANT le projet du budget primitif 2023 présenté en totalité ;

Commentaires :

Présentation du budget de 2023 par Eric BRETON

En fonctionnement : 6 819 745,44 €

En investissement : 3 648 489,57 €

Ce budget inclut l'ensemble des grands projets évoqués :

- La vidéo protection (phase 1 : de Magny-en-Vexin à Saint Clair-sur-Epte en passant par Hodent, avec le centre à Magny)
- L'extension du siège de la CCVVS
- Réhabilitation de 3 rues de la ZAE de la demi-lune
- Voie de désenclavement de la nouvelle ZAE (sur le budget annexe de la ZAE)

A été mis à ce budget, une partie en investissement sur les recettes pour financer ces projets, totalité des déblocages de prêts et, en regard, les mensualités de remboursement. Ont été mis également les frais de fonctionnement de la vidéo-protection.

Sur la partie fonctionnement, nous avons regardé ce qui n'est pas indispensable sans rogner sur les services à la population (culture, tourisme, sport, jeunesse, maison France services,...). Il s'est agi également d'optimiser sur les moments conviviaux et nous avons regroupé sous une même entité tous les frais qui concourent à la communication ou l'évènementiel afin d'avoir une approche plus globale (gérés par le service communication, via Nathalie Gruel et pilotés par les VP).

Nous avons quelques bonnes surprises concernant les recettes :

- l'augmentation des bases de 7,1% au regard d'une l'inflation de 5,6%/5,7% qui engendrera un delta
- La CVAE, environ 20 000 € de plus que prévu
- la CFE plus conséquente que prévue
- IFER (maintien)

La masse salariale bouge très peu, pas de nouvelles embauches de prévue en 2023 pour la CCVVS.

Pour rappel, le budget de 6M€ inclut environ 3M€ avec les AC et la taxe TEOM qui seront directement reversés (communes et SMIRTOM)

Présentation de la section investissement.

D. COURTI : l'étude pour le transfert de compétences pour l'eau et l'assainissement est-elle incluse dans le budget ?


E. BRETON : oui

D. HERPIN : l'extension du siège est prévue sur 2 ans ?

E. BRETON : oui, 2023 (1/3 en 2023 et 2024 (2/3 en 2024)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la MAJORITE :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :		11 avril 2023
	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

AINCOURT	Alexandre DURANTE				
AMBLEVILLE	Jean- Joël GIL			1	
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1	
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1	
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1	
BRAY ET LU	Christian PAUL			1	
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1	
BUHY	Jean- Pierre DORE			1	
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1	
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1	
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1	
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1	
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1	
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1	
HODENT	Eric BRETON			1	
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1	
LA ROCHE GUYON	Jean- paul VEAUDEQUIN			1	
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1	
MAGNY EN VEXIN	Marie- Françoise GAZEAU			1	
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET- FUASSET			1	
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1	
MAGNY EN VEXIN	Jean- Paul DABAS			1	
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1	
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			1	
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1	
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT		1		
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE			1	
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1	
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1	
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE			1	
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE		1		
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE				
MONTREUIL SUR EPTE	Jean- Pierre JAVELOT			1	
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1	
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1	
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1	
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1	
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH		1		
SAINT GERVAIS	Stéfan RICHTER		1		
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1	
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1	
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1	
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1	
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1	
VOTE			0	4	39


- **D'ADOPTER** par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2023 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :

- Recettes..... 6 819 745.44 €
- Dépenses..... 6 819 745.44 €

En section d'investissement :

- Recettes..... 3 648 489.57 €

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023	
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

- Dépenses..... 3 648 489.57 €
 Montant du Budget Primitif global : 10 468 235.01 €

- **D'ADOPTER** le tableau des effectifs du personnel intercommunal annexé au budget primitif.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2023-043	BUDGET PRINCIPAL CCVVS 2023 : création de l'autorisation de programme AP-2023EAUASST-001
----------	--

NOTE DE SYNTHESE :

Ainsi que l'y autorise [l'article L2311-3 du Code général des collectivités territoriales](#), la communauté de communes Vexin Val de Seine gère un certain nombre d'opérations qui vont prendre forme de programmes pluriannuels, en Autorisations d'Engagement/Crédits de Paiement (AE/CP) lorsqu'il s'agit d'opérations en section de fonctionnement ou d'Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) lorsqu'il s'agit d'opérations en section d'investissement.

Une autorisation de programme (AP) correspond à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à la réalisation d'une opération spécifique. Le paiement en sera étalé sur plusieurs exercices sans devoir en faire supporter l'intégralité au budget d'un seul exercice et donc sans risquer de devoir mobiliser ou prévoir la mobilisation d'emprunts par anticipation. Les AP sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour financer les investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées en volume global mais aussi au niveau des crédits de paiement pour coller plus étroitement à la réalité de l'avancement du projet et des dépenses y afférentes. Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Le suivi des AP/CP et AE/CP figure également en annexe des documents budgétaires.


En début d'exercice budgétaire, les dépenses liées à une autorisation de programme peuvent être mandatées par l'ordonnateur jusqu'au vote du budget (dans la limite des CP prévus au budget de l'exercice).

Considérant le transfert des compétences eau et assainissement des communes vers les EPCI au plus tard le 1^{er} janvier 2026 et qu'il est nécessaire de prévoir l'assistance d'un bureau d'étude.

- **DE CREER** pour le budget principal de la CCVVS l'autorisation de programme AP-2023EAUASST-001

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :		11 avril 2023
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

CONSIDÉRANT que la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique ;

CONSIDÉRANT qu'elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de cette procédure, laquelle permet notamment le pilotage et l'anticipation des dépenses, la visualisation du coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices, la limitation des ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice, l'optimisation des taux de réalisation en faisant mieux coïncider les budgets votés et les budgets réalisés ;

CONSIDÉRANT que chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants et une première évaluation des ressources envisagées pour y faire face ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission finances

Commentaires :

Présentation par Eric BRETON pour le projet de transfert de la compétence Eau & Assainissement.

Le prévisionnel des dépenses est de 240 000 € TTC, le taux de subventions annoncé par l'Agence de l'Eau est d'environ 80 % (soit environ 160 000 €) soit 40 000 € à la charge de la CCVVS (FCTVA prise en compte).

Au mieux démarrage au deuxième trimestre en 2023 pour une fin prévisible en 2025.


Un texte est à l'étude au Sénat pour que ce transfert soit différé (JFR).

F. BINAULT LE CLECH : nous avons une réunion le 20 avril pour les choix de scénario de gouvernance et la présentation des coûts prévisionnels. Ne prenons-nous pas une décision anticipée ?

L. PUECH D'ALISSAC : on ne veut pas partir sur des scénaris irréalistes et de limiter à certains scénaris, ne pas faire des études pour des études, de manière à réduire les coûts. Ce n'est qu'un prévisionnel. Nous ne sommes pas dans une phase terminale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à MAJORITE :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			
AMBLEVILLE	Jean- Joël GIL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean- Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023	
	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

HODENT	Eric BRETON				1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON				1
LA ROCHE GUYON	Jean- paul VEAUDEQUIN				1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC				1
MAGNY EN VEXIN	Marie- Françoise GAZEAU				1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET- FUASSET				1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON				1
MAGNY EN VEXIN	Jean- Paul DABAS				1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI				1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN				1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER				1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT				1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE				1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL				1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY				1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE				1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE				1
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE				
MONTREUIL SUR EPTE	Jean- Pierre JAVELOT				1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT				1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT				1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI				1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC				1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH		1		
SAINT GERVAIS	Stéfan RICHTER				1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT				1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO				1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE				1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD				1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU				1
VOTE			0	1	42

- **DE CREER** pour le budget principal de la CCVVS l'autorisation de programme AP-2023EAUASST-001

2023-044	BUDGET PRINCIPAL CCVVS 2023 : Révision des autorisations de programme
----------	---

NOTE DE SYNTHESE :


Ainsi que l'y autorise [l'article L2311-3 du Code général des collectivités territoriales](#), la communauté de communes Vexin Val de Seine gère un certain nombre d'opérations qui vont prendre la forme de programmes pluriannuels, en Autorisations d'Engagement/Crédits de Paiement (AE/CP) lorsqu'il s'agit d'opérations en section de fonctionnement ou d'Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) lorsqu'il s'agit d'opérations en section d'investissement.

Le suivi des AP/CP et AE/CP figure également en annexe des documents budgétaires.

En début d'exercice budgétaire, les dépenses liées à une autorisation de programme peuvent être mandatées par l'ordonnateur jusqu'au vote du budget (dans la limite des CP prévus au budget de l'exercice).

Le conseil communautaire a autorisé la création des autorisations de programme suivantes :

- Le 22 mars 2022 : AP2022SIEGE-001 pour un montant initial de 52 000 €,

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Lieu :
	Secrétaires de séance :
	Début de la séance :

OMERVILLE

Philippe LEMOINE – Olivier
CAURETTE

19h33

- Le 15 novembre 2022 : AP2022-ZAEREVIT-001 pour un montant initial de 33 600 €.

Les éléments financiers des opérations connus, il convient de réviser les montants à inscrire dans les crédits de paiements nécessaires à leur exécution.

Il convient également de corriger l'intitulé de l'autorisation de programme AP2022SIEGE-001 en supprimant le terme AMO (anciennement AMO Extension Siège).

Il est proposé aux conseillers communautaires :

- **DE REVISER** les crédits de paiement pour les autorisations de programme suivantes :
AP2022SIEGE-001,
AP2022-ZAEREVIT-001.
- **DE MODIFIER** l'intitulé de l'AP2022SIEGE-001 par Extension Siège

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

VU la délibération 2022-028 du 22 mars 2022 autorisation la création de l'autorisation de programme AP2022SIEGE-001 d'un montant initial de 52 000 €,

VU la délibération 2022-106 du 15 novembre 2022 autorisation la création de l'autorisation de programme AP2022-ZAEREVIT-001 d'un montant initial de 33 600 €,

CONSIDERANT l'avancement des opérations,

CONSIDERANT l'avis de la commission finances

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023
Lieu :	OMERVILLE
Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
Début de la séance :	19h33



N° AP : 2022 ZAEREVIT-001 ZAE : REVITALISATION DES 3 ZAE


Création Délibération n° 2022-106
 Révision Montant de l'AP Phasage Clôture de l'AP
 Délibération n° Délibération n° Délibération n°

Année de début Date de clôture prévisionnelle
 Durée initiale Durée révisée Date de clôture révisée

Vote du budget primitif 2023 : révision

TYPE	CHAPITRE BUDGETAIRE	MONTANT GLOBAL AP EN € TTC		CP antérieurs	2023		2024		2025	
		Actuel	Révisé		Actuel	Révisé	Actuel	Révisé		
Assistant à Maîtrise d'ouvrage	20	33 600,00 €	33 600,00 €	33 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux	23	0,00 €	709 999,60 €	0,00 €	0,00 €	440 288,10 €	0,00 €	118 118,70 €	0,00 €	151 552,80 €
Assurance dommage ouvrage	23	0,00 €	22 320,00 €	0,00 €	0,00 €	13 830,00 €	0,00 €	3 800,00 €	0,00 €	4 690,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE L'AP		33 600,00 €	765 879,60 €	33 600,00 €	0,00 €	454 118,10 €	0,00 €	121 918,70 €	0,00 €	156 242,80 €

TYPE	CHAPITRE BUDGETAIRE	MONTANT GLOBAL AP EN € TTC		CP antérieurs	2023		2024		2025	
		Actuel	Révisé		Actuel	Révisé	Actuel	Révisé		
Subvention Région IDF	13	0,00 €	175 299,90 €	0,00 €	0,00 €	107 822,02 €	0,00 €	29 529,68 €	0,00 €	37 888,20 €
Subvention Département VO	13	0,00 €	185 869,90 €	0,00 €	0,00 €	118 472,02 €	0,00 €	29 529,68 €	0,00 €	37 888,20 €
Subvention Préfecture VO	13	0,00 €	85 395,98 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 404,26 €	0,00 €	47 991,72 €
Emprunt	16	0,00 €	226 000,00 €	0,00 €	0,00 €	113 000,00 €	0,00 €	113 000,00 €	0,00 €	0,00 €
FCTVA	10	0,00 €	120 120,98 €	0,00 €	0,00 €	74 493,57 €	0,00 €	19 998,26 €	0,00 €	25 629,15 €
TOTAL DES RECETTES DE L'AP		0,00 €	792 646,76 €	0,00 €	0,00 €	413 787,61 €	0,00 €	229 481,88 €	0,00 €	149 397,27 €

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023	
	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

Commentaires :

Présentation par Eric Breton

Nous ne sommes pas sur une création mais une révision d'autorisation de programme qui existe.

2 objets : révision des crédits de paiement et changement de nom de l'AP pour l'extension du siège. Il s'agit d'une révision de noms, dans les deux cas nous étions sur des estimations en ne prenant en compte que la partie AMO et aujourd'hui les dossiers de subventions ont été montés et nous faisons évoluer ces autorisations de programmes. La révision proposée vise à passer la somme de 52 380 € pour l'AP à 658 902 € qui inclut le montant des travaux.

Pour la revitalisation de la ZAE, nous n'avions pris en compte que l'AMO, et on rajoute les travaux qui sont aujourd'hui estimés à 409 000 €.

P. BOISNAULT : pourquoi vote-t-on les 2 projets en même temps ?

E. BRETON : parce qu'il s'agit d'une révision

JF RENARD : on a déjà voté l'extension du siège

P. BOISNAULT : Est-ce du coup juste un titre que nous changeons ou votons-nous des montants ? Auquel cas si c'est juste pour changer un titre c'est dommage de réunir plus de 40 personnes

E. BRETON : effectivement, juste pour changer un titre, il faut que nous nous réunissions, c'est la loi. Concernant les montants, les projets ont été à ma connaissance validés. Maintenant, nous sommes passés à la phase réalisation. Si toutefois cette délibération n'est pas votée, cela signifierait-il qu'il y a un refus du projet ? Je ne sais pas, je ne pense pas. Cela signifierait que nous allons revenir en permanence vers vous pour le financer. L'objet du vote est de valider l'outil qui nous donne la vision sur les 3 prochaines années.

D. HERPIN : ce qui aurait été bien c'est qu'il y ait eu un groupe de travail qui travaille là-dessus. Un peu comme pour l'eau


P. VANDEPUTTE : il y a eu un groupe de travail qui s'est penché sur le sujet, la commission développement économique. Ça a été repris juste après les élections, validé lorsque l'organigramme a été présenté.

JF RENARD : je confirme que cela a été présenté.

R. THOMASSIN : Donc, c'est bien 600 000 € pour 120 m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la MAJORITE :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			
AMBLEVILLE	Jean- Joël GIL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean- Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE		1	
CHAUSSY	Olivier CAURETTE		1	
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT		1	
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Jean- paul VEAUDEQUIN		1	

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :		11 avril 2023
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie- Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET- FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean- Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT	1		
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			
MONTREUIL SUR EPTE	Jean- Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH		1	
SAINT GERVAIS	Stéfan RICHTER		1	
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT		1	
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO		1	
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
VOTE		1	8	34

- **DE REVISER** les crédits de paiement pour les autorisations de programme suivantes :
 - AP2022SIEGE-001,
 - AP2022-ZAAREVIT-001.
- **DE MODIFIER** l'intitulé de l'AP2022SIEGE-001 l'AP2022SIEGE-001 par Extension Siège

2023-045	BUDGET ANNEXE ZAE – EXTENSION : Approbation du compte de gestion 2022
----------	---

NOTE DE SYNTHÈSE :


Selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le président de la communauté de communes après transmission du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire M57,

VU la délibération 2022-032 du 22 mars 2022 approuvant le budget primitif du budget annexe ZAE : Extension de la ZAE,

VU la décision modificative du budget annexe 2023-011,

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023	
	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33


Après que soit présenté l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal ainsi que tous les documents budgétaires de la Communauté de Communes relatifs à l'exercice 2022,

CONSIDERANT que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif,

Commentaires : ∅

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			
AMBLEVILLE	Jean- Joël GIL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean- Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Jean- paul VEAUDEQUIN			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie- Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET- FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean- Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			
MONTREUIL SUR EPTE	Jean- Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stéfan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
VOTE		0	0	43

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :		11 avril 2023
	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

- **DE PRENDRE ACTE** du Compte de Gestion 2022 du Trésorier,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier

2023-046	BUDGET ANNEXE EXTENSION ZAE : Approbation du compte administratif 2022
----------	--

NOTE DE SYNTHESE :

Selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le président de la communauté de communes après transmission du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire M57,

VU les dispositions combinées des articles L.2313-1 et L2121-12 du CGCT précisant qu'une note explicative de synthèse doit être annexée au compte administratif,

VU la délibération 2022-032 du 22 mars 2022 approuvant le budget primitif du budget annexe ZAE : Extension de la ZAE,

VU la décision modificative du budget annexe 2023-011,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Président et du Compte de Gestion du Trésorier (M. LEFEVRE),

CONSIDERANT la sincérité des restes à réaliser,

CONSIDERANT que les finances de la Communauté de Communes ont été normalement administrées durant l'exercice budgétaire,


CONSIDERANT que Monsieur le Président a présenté tous les documents budgétaires de la Communauté de Communes relatifs à l'exercice 2022 ;

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur le Président se retirera de la salle afin que le Conseil Communautaire puisse délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 après désignation d'un président de séance,

Commentaires : ∅

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			
AMBLEVILLE	Jean- Joël GIL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023	
	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

BRAY ET LU	Sylvie LEQUER				1
BUHY	Jean- Pierre DORE				1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN				1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE				1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE				1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE				1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT				1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD				1
HODENT	Eric BRETON				1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON				1
LA ROCHE GUYON	Jean- Paul VEAUDEQUIN				1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC				1
MAGNY EN VEXIN	Marie- Françoise GAZEAU				1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET- FUASSET				1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON				1
MAGNY EN VEXIN	Jean- Paul DABAS				1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI				1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN				1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER				1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT				1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE				1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL				1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY				1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE				1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE				1
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE				
MONTREUIL SUR EPTE	Jean- Pierre JAVELOT				1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT				1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT				1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI				1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC				1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH				1
SAINT GERVAIS	Stéfan RICHTER				1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT				1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO				1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE				1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD				1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU				1
	VOTE	0	0		43


- **D'ADOPTER et D'ARRETER** le Compte Administratif de l'exercice 2022 présenté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat de l'exercice 2022	57 108.22 €	130.00 €
Résultat reporté N-1	-	-
Excédent de clôture 2022	57 108.22 €	130.00 €

Excédent global de clôture de :

57 238.22 €

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2022 par le Président,
- **DE DONNER** quitus au Président pour sa comptabilité administrative en 2022 du budget de la Communauté de Communes,

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :		11 avril 2023
	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Trésorier relatives aux opérations financières et aux résultats de clôture de l'exercice 2022,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

2023-047	BUDGET ANNEXE EXTENSION ZAE Affectation du résultat
----------	---

NOTE DE SYNTHESE :

Selon la législation en vigueur et l'instruction budgétaire, la communauté de communes doit constater et décider d'affecter le résultat de l'exercice 2022.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire M57,

VU le Compte Administratif 2022,

VU le Compte de Gestion 2022,

VU la sincérité des restes à réaliser de l'année 2022,

Après s'être fait présenter tous les documents budgétaires de la Communauté de Communes relatifs à l'exercice 2022,

Commentaires :


Présentation par le VP aux finances.

Affectation du résultat 2022 pour ce budget annexe ZAE.

Report de résultats entre fonctionnement et investissement est indiqué avec le schéma envoyé avec la convocation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			
AMBLEVILLE	Jean- Joël GIL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean- Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Jean- Paul VEAUDEQUIN			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie- Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET- FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023
	Lieu :
	Secrétaires de séance :
	Début de la séance :
	OMERVILLE
	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	19h33

MAGNY EN VEXIN	Jean- Paul DABAS				1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI				1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN				1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER				1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT				1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENO				1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL				1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY				1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE				1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE				1
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE				
MONTREUIL SUR EPTE	Jean- Pierre JAVELOT				1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT				1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT				1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI				1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC				1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH				1
SAINT GERVAIS	Stéfan RICHTER				1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT				1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO				1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE				1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD				1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU				1
	VOTE	0	0		43

- **DE DECIDER** l'affectation des résultats comme suit dans le Budget Primitif 2023 :

Recettes d'Investissement

Art. 001 – Solde d'exécution positif reporté ou anticipé : 57 108.22 €

Recettes de Fonctionnement

Art. 002 – Résultat reporté ou anticipé : 130.00 €

- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2023-048	Avance du budget principal de la CCVVS au budget annexe Extension de la ZAE de la Demi-Lune
----------	---

NOTE DE SYNTHESE :


Par délibération n° 2022-15 du 15 février 2022, le conseil communautaire autorisait la création d'un budget annexe visant à mener l'opération d'aménagement d'extension de la ZAE de la Demi-Lune.

Afin de permettre l'équilibre de la section d'investissement de ce budget annexe pour 2022, il convient aujourd'hui de prévoir une avance de 193 353 € du budget principal au budget annexe « Extension de la ZAE de la Demi-Lune ».

Cette avance sera par la suite reversée au budget principal.

Le versement de cette avance sera imputé tel que suit :

- Budget principal : dépense réelle au chapitre 27, article 276341 « créances sur communes membres du GFP », fonction 60 ;

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Lieu :
	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :
Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE	
Début de la séance :	19h33

- Budget annexe « Extension de la ZAE de la Demi-Lune » : recette réelle au chapitre 16, article 168741 « Autres dettes – communes membres du GFP », fonction 60.

Il est proposé de procéder au remboursement de cette avance au budget principal quand le dernier lot commercialisable sera vendu et les éléments communs cédés au budget principal (voirie, espaces verts, ...).

Les écritures de remboursement de l'avance seront imputées telles que suit :

- Budget principal : recette réelle au chapitre 27, article 276341 « créances sur communes membres du GFP », fonction 60 ;
- Budget annexe « Extension de la ZAE de la Demi-Lune » : dépense réelle au chapitre 16, article 168748 « Autres dettes – autres communes », fonction 60.

Il est proposé aux conseillers communautaires :

- **D'AUTORISER** le principe de versement d'une avance remboursable d'un montant de 193 353 € du budget principal au budget annexe « Extension de la ZAE de la Demi-Lune » ;
- **D'AUTORISER** le versement de cette avance sur l'exercice 2023 selon les écritures mentionnées ci-dessus ;
- **D'ADOPTER** les modalités de remboursement de l'avance telle que décrite ci-dessus.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2022-15 du 15 février 2022 autorisant la création d'un budget annexe visant à mener l'opération d'aménagement d'extension de la ZAE Demi-Lune.

CONSIDERANT que pour permettre l'équilibre de la section d'investissement de ce budget annexe pour 2023, il convient aujourd'hui de prévoir une avance de 193 353 € du budget principal au budget annexe « Extension de la ZAE de la Demi-Lune ».

Le versement de cette avance sera imputé tel que suit :

- Budget principal : dépense réelle au chapitre 27, article 276341 « créances sur communes membres du GFP », fonction 60 ;
- Budget annexe « Extension de la ZAE de la Demi-Lune » : dépense réelle au chapitre 16, article 168748 « Autres dettes – autres communes », fonction 60.

CONSIDERANT que cette avance sera par la suite reversée au budget principal quand le dernier lot commercialisable sera vendu et les éléments communs cédés au budget principal (voirie, espaces verts, ...).


Les écritures de remboursement de l'avance seront imputées telles que suit :

- Budget principal : recette réelle au chapitre 27, article 276341 « créances sur communes membres du GFP », fonction 60 ;
- Budget annexe « Extension de la ZAE de la Demi-Lune » : dépense réelle au chapitre 16, article 168748 « Autres dettes – autres communes », fonction 60.

Commentaires :

Présentation par le VP aux finances.

Il est proposé de virer une avance depuis le budget principal vers le budget annexe à hauteur de 193 353 €. Pour équilibrer la partie budget.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023	
	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33


D. COURTI : quand est-ce qu'ils remboursent ?

E. BRETON : à la fin de l'opération, si tout se passe bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			
AMBLEVILLE	Jean- Joël GIL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean- Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Jean- paul VEAUDEQUIN			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie- Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET- FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean- Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			
MONTREUIL SUR EPTE	Jean- Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stéfan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
	VOTE	0	0	43

- **D'AUTORISER** le principe de versement d'une avance remboursable d'un montant de 193 353 € du budget principal au budget annexe « Extension de la ZAE de la Demi-Lune » ;

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :		11 avril 2023
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

- **D'AUTORISER** le versement de cette avance sur l'exercice 2023 selon les écritures mentionnées ci-dessus ;
- **D'ADOPTER** les modalités de remboursement de l'avance telle que décrite ci-dessus.

2023-049	BUDGET ANNEXE - Extension de la ZAE : Vote du budget primitif 2023
----------	--

NOTE DE SYNTHÈSE :

L'élaboration, la présentation et l'adoption du budget des EPCI de plus de 3500 habitants sont régis par les [articles L2312-1 et suivants du CGCT](#).

Considérant la création d'un budget annexe par voie délibérative le 15 février 2022

Il est proposé aux conseillers communautaires :

- **D'ADOPTER** le budget 2022 tel que proposé en annexe

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire M57,

VU les dispositions combinées des articles L.2313-1 et L2121-12 du CGCT précisant qu'une note explicative de synthèse doit être annexée au budget primitif,

VU la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires le 7 mars 2023 ;

VU la délibération 2022-015 du 15 février 2022 portant création d'un budget annexe de lotissement

CONSIDERANT le projet du budget primitif 2023 présenté en totalité ;

Commentaires :


Présentation par le VP aux finances.

Dans le futur ce budget sera soumis à la TVA lors des ventes, nous reverserons la TVA à l'état.

Plusieurs échanges de l'assemblée sur le système de la TVA qui sera perçue et reversée dans ce budget annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			
AMBLEVILLE	Jean- Joël GIL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean- Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :		11 avril 2023
	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

HAUTE- ISLE	Alain ERRARD				1	
HODENT	Eric BRETON				1	
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON				1	
LA ROCHE GUYON	Jean- Paul VEAUDEQUIN				1	
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC				1	
MAGNY EN VEXIN	Marie- Françoise GAZEAU				1	
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET- FUASSET				1	
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON				1	
MAGNY EN VEXIN	Jean- Paul DABAS				1	
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI				1	
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN				1	
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER				1	
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT				1	
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE				1	
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL				1	
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY				1	
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE				1	
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE				1	
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE					
MONTREUIL SUR EPTE	Jean- Pierre JAVELOT				1	
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT				1	
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT				1	
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI				1	
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC				1	
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH				1	
SAINT GERVAIS	Stéfan RICHTER				1	
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT				1	
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO				1	
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE				1	
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD				1	
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU				1	
VOTE				0	0	43

- **D'ADOPTER** par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2023 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :


- Recettes.....	796 534.62 €
- Dépenses.....	796 534.62 €

En section d'investissement :

- Recettes.....	521 547.92 €
- Dépenses.....	521 547.92 €

Montant du Budget Primitif global : 1 318 082.54 €

- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :		11 avril 2023
	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

2023-050	BUDGET ANNEXE EXTENSION ZAE 2023 : création de l'autorisation de programme AP2023-ZAEEXTENS-001
----------	---

NOTE DE SYNTHÈSE :

Ainsi que l'y autorise [l'article L2311-3 du Code général des collectivités territoriales](#), la communauté de communes Vexin Val de Seine gère un certain nombre d'opérations qui vont prendre forme de programmes pluriannuels, en Autorisations d'Engagement/Crédits de Paiement (AE/CP) lorsqu'il s'agit d'opérations en section de fonctionnement ou d'Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) lorsqu'il s'agit d'opérations en section d'investissement.

Une autorisation de programme (AP) correspond à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à la réalisation d'une opération spécifique. Le paiement en sera étalé sur plusieurs exercices sans devoir en faire supporter l'intégralité au budget d'un seul exercice et donc sans risquer de devoir mobiliser ou prévoir la mobilisation d'emprunts par anticipation. Les AP sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour financer les investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées en volume global mais aussi au niveau des crédits de paiement pour coller plus étroitement à la réalité de l'avancement du projet et des dépenses y afférentes. Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Le suivi des AP/CP et AE/CP figure également en annexe des documents budgétaires.

En début d'exercice budgétaire, les dépenses liées à une autorisation de programme peuvent être mandatées par l'ordonnateur jusqu'au vote du budget (dans la limite des CP prévus au budget de l'exercice).

Considérant le projet d'extension de la ZAE de la Demi-Lune.

Il est proposé aux conseillers communautaires :

- **DE CREEER** pour le budget annexe Extension ZAE l'autorisation de programme AP-2023ZAEEXTENS-001


VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

CONSIDÉRANT que la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique ;

CONSIDÉRANT qu'elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de cette procédure, laquelle permet notamment le pilotage et l'anticipation des dépenses, la visualisation du coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices, la limitation des ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023	
	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

exercice, l'optimisation des taux de réalisation en faisant mieux coïncider les budgets votés et les budgets réalisés ;

CONSIDÉRANT que chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants et une première évaluation des ressources envisagées pour y faire face ;

CONSIDERANT l'avis de la commission finances



N° AE : 2023 ZAEEXTENS-001 EXTENSION ZAE : Création voie de désenclavement

Création	<input checked="" type="checkbox"/>	Délibération n°	
Révision	<input type="checkbox"/>	Montant de l'AE Délibération n°	<input type="checkbox"/>
		Phasage Délibération n°	<input type="checkbox"/>
		Clôture de l'AE Délibération n°	<input type="checkbox"/>

Année de début	<input type="text" value="2023"/>	Date de clôture prévisionnelle	<input type="text" value="2025"/>
Durée initiale	<input type="text" value="3 ans"/>	Durée révisée	<input type="text"/>
		Date de clôture révisée	<input type="text"/>

Vote du budget primitif 2023 : Création

TYPE	CHAPITRE BUDGETAIRE	MONTANT GLOBAL AE EN € HT		CF prévisions	CRÉDITS PAIEMENTS					
		Actuel	Revisé		2023		2024		2025	
Assistant à Maîtrise d'ouvrage	60	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	26 000,00 €	0,00 €	20 898,75 €	0,00 €	3 101,25 €
Etudes préalables et topographiques	60	0,00 €	75 000,00 €	0,00 €	0,00 €	75 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Acquisition terrain et frais de notaire	60	0,00 €	16 500,00 €	0,00 €	0,00 €	16 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux	60	0,00 €	882 500,00 €	0,00 €	0,00 €	388 452,50 €	0,00 €	267 750,00 €	0,00 €	238 297,50 €
Assurance dommage ouvrage	60	0,00 €	30 525,00 €	0,00 €	0,00 €	13 217,00 €	0,00 €	8 157,50 €	0,00 €	8 150,50 €
TOTAL DES DEPENSES DE L'AE		0,00 €	1 064 425,00 €	0,00 €	0,00 €	517 169,50 €	0,00 €	297 806,25 €	0,00 €	249 549,25 €
Montant TVA			212 905,00 €			103 433,90 €		59 561,25 €		49 909,85 €


TYPE	CHAPITRE BUDGETAIRE	MONTANT GLOBAL AE EN € HT		CF prévisions	CRÉDITS PAIEMENTS					
		Actuel	Revisé		2023		2024		2025	
Subvention Région IDF	75	0,00 €	267 750,00 €	0,00 €	0,00 €	115 936,75 €	0,00 €	82 325,00 €	0,00 €	71 489,25 €
Subvention Département VO	75	0,00 €	314 407,50 €	0,00 €	0,00 €	150 200,94 €	0,00 €	89 341,88 €	0,00 €	74 864,68 €
Subvention Préfecture VO	75	0,00 €	149 433,85 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	79 580,25 €	0,00 €	69 873,70 €
Emprunt	16	0,00 €	308 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	308 000,00 €
TOTAL DES RECETTES DE L'AE		0,00 €	1 039 691,48 €	0,00 €	0,00 €	266 138,69 €	0,00 €	251 227,13 €	0,00 €	524 227,63 €

Commentaires :

Présentation par le VP aux finances pour la voie de désenclavement. Le besoin de financement est à hauteur de 892 500 € auxquels il faut rajouter l'acquisition du terrain, les frais de notaire, les études préalables et l'AMO. En recettes, le programme CAR plus la DETR et l'emprunt nécessaire (308 000 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			
AMBLEVILLE	Jean- Joël GIL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023	
	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

BRAY ET LU	Christian PAUL				1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER				1
BUHY	Jean- Pierre DORE				1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN				1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE				1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE				1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE				1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT				1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD				1
HODENT	Eric BRETON				1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON				1
LA ROCHE GUYON	Jean- Paul VEAUDEQUIN				1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC				1
MAGNY EN VEXIN	Marie- Françoise GAZEAU				1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET- FUASSET				1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON				1
MAGNY EN VEXIN	Jean- Paul DABAS				1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI				1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN				1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER				1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT				1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE				1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL				1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY				1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE				1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE				1
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE				
MONTREUIL SUR EPTE	Jean- Pierre JAVELOT				1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT				1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT				1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI				1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC				1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH				1
SAINT GERVAIS	Stéfan RICHTER				1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT				1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO				1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE				1
VILLERS EN ARTHIES	Jean- François RENARD				1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU				1
VOTE		0	0		43

- **DE CREER** pour le budget principal de la CCVVS l'autorisation de programme AP-2023ZAEEXTENS-001


2023-051	Contractualisation d'emprunts
----------	-------------------------------

NOTE DE SYNTHESE :

Les articles L.2337-3, L.3336-1, L.4333-1 et L.5211-36 du CGCT autorisent les EPCI recourir à l'emprunt pour financer des investissements.

La Communauté de Communes Vexin Val de Seine souhaite recourir à l'emprunt pour financer plusieurs opérations.

Une consultation auprès de 4 organismes bancaires a été lancée, 3 établissements ont répondu

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023	
	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

La commission finances a étudié les différentes offres et retenus 2 candidats.

Les opérations à financer sont les suivantes :

Sur le budget principal de la CCVVS

- Le Déploiement de la vidéoprotection (2 emprunts : Matériel et Infrastructure) : 91 000 € et 609 000 €
- L'extension du siège de l'intercommunalité : 183 000 €
- La revitalisation de la ZAE de la Demi-Lune : 226 000 €

Sur le budget annexe : Extension de la ZAE de la Demi- Lune

- Extension de la ZAE : désenclavement : 308 000 €


Sur avis de la commission finances du 27 mars 2023

Le Déploiement de la vidéoprotection – 1 : Matériel

Organisme Prêteur	LA BANQUE POSTALE
Montant souscrit :	91 000.00 €
Durée de l'emprunt :	7 ans
Base de calcul des intérêts :	30 /360
Périodicité des annuités :	Trimestrielle
Mode d'amortissement :	Échéance constante
Frais de dossier :	100.00 €
Versement des fonds :	60 jours maximum à la date de signature
Remboursement anticipé :	OUI - Indemnité actuarielle
Taux d'intérêt hors assurance :	3.88 %
Taux Annuel Effectif Global (TAEG)	3.91 %
Type du taux	Fixe

Le Déploiement de la vidéoprotection – 2 : Infrastructure

Organisme Prêteur	LA BANQUE POSTALE
Montant souscrit :	609 000.00 €
Durée de l'emprunt :	19 ans
Base de calcul des intérêts :	30 /360
Périodicité des annuités :	Trimestrielle
Mode d'amortissement :	Échéance constante
Frais de dossier :	609.00 €
Versement des fonds :	60 jours maximum à la date de signature
Remboursement anticipé :	OUI - Indemnité actuarielle

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023
 <small>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine</small>	Lieu :
	Secrétaires de séance :
	Début de la séance :
	OMERVILLE Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE 19h33


Taux d'intérêt hors assurance :	4.01 %
Taux Annuel Effectif Global (TAEG)	4.02 %
Type du taux	Fixe

L'extension du siège de l'intercommunalité

Organisme Prêteur	CREDIT AGRICOLE
Montant souscrit :	183 000.00 €
Durée de l'emprunt :	15 ans
Base de calcul des intérêts :	360 / 360
Périodicité des annuités :	Trimestrielle
Mode d'amortissement :	Échéance constante
Frais de dossier :	274.00 €
Versement des fonds :	Possible en 3 fois sur 24 mois maximum à la date de signature
Remboursement anticipé :	Indemnité de gestion égale à 6 mois d'intérêts calculés au taux d'intérêt sur le capital remboursé par anticipation
Taux d'intérêt hors assurance :	4.14 %
Taux Annuel Effectif Global (TAEG)	4.16 %
Type du taux	Fixe

La revitalisation de la ZAE de la Demi-Lune

Organisme Prêteur	CREDIT AGRICOLE
Montant souscrit :	226 000.00 €
Durée de l'emprunt :	15 ans
Base de calcul des intérêts :	360 / 360
Périodicité des annuités :	Trimestrielle
Mode d'amortissement :	Échéance constante
Frais de dossier :	339.00 €
Versement des fonds :	Possible en 3 fois sur 24 mois maximum à la date de signature
Remboursement anticipé :	Indemnité de gestion égale à 6 mois d'intérêts calculés au taux d'intérêt sur le capital remboursé par anticipation
Taux d'intérêt hors assurance :	4.14 %

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023	
	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

Taux Annuel Effectif Global (TAEG)	4.16 %
Type du taux	Fixe

Extension de la ZAE : désenclavement

Organisme Prêteur	CREDIT AGRICOLE
Montant souscrit :	308 000.00 €
Durée de l'emprunt :	15 ans
Base de calcul des intérêts :	360 / 360
Périodicité des annuités :	Trimestrielle
Mode d'amortissement :	Échéance constante
Frais de dossier :	462.00 €
Versement des fonds :	Possible en 3 fois sur 24 mois maximum à la date de signature
Remboursement anticipé :	Indemnité de gestion égale à 6 mois d'intérêts calculés au taux d'intérêt sur le capital remboursé par anticipation
Taux d'intérêt hors assurance :	4.14 %
Taux Annuel Effectif Global (TAEG)	4.16 %
Type du taux	Fixe

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'AUTORISER** le financement de ces opérations par le biais d'un emprunt ;
- **DE RETENIR** la proposition de l'établissement bancaire le mieux-disant pour chaque opération.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

VU le budget primitif de l'année 2023,

CONSIDERANT QUE les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

CONSIDERANT QUE c'est au conseil communautaire qu'il revient de prendre la décision en la matière,


CONSIDERANT la consultation lancée auprès de plusieurs organismes bancaires pour les différentes opérations,

CONSIDERANT l'analyse de la commission finances.

Commentaires :

Présentation par E. BRETON.

4 projets à financer, avec 5 prêts proposés :

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :		11 avril 2023
	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

Pour la vidéo-protection, 2 emprunts, un qui concerne le matériel (emprunt de 91 000 € sur 7 ans à 3,91 %) et pour la partie infra structure de 609 000 € à 4,02 % sur une durée d'emprunt de 19 ans ; le tout auprès de la banque postale.

Pour l'extension du siège, un besoin de 183 000 €, proposition de retenir le Crédit Agricole pour un taux de 4,16 %

Pour la revitalisation de la ZAE, 226 000 € sur 15 ans, 4,16 % auprès du CA

Pour le désenclavement, 308 000 €, au taux de 4,16 % auprès du CA

Deux emprunts auprès de la banque postale pour la vidéo protection. (Matériel et infrastructure)

Avec des taux un peu plus faibles que les autres emprunts proposés mais avec l'obligation de débloquent rapidement les fonds après la signature.

Les 4 autres emprunts auprès du crédit agricole qui permet le déblocage des fonds jusqu'à deux ans après la signature avec un taux de 4,16%

4 établissements ont été consultés et 3 ont répondu.

Pourquoi ce choix d'un taux légèrement plus cher pour 4 emprunts sur les 6 ? La commission a retenu le fait que le crédit agricole bloque le taux mais ne nous oblige pas à débloquent tous les fonds immédiatement et cela semble important pour les projets qui sont encore en phase projet ou permis de construire.

Un des établissements a été écarté car le représentant est venu sans les éléments lui permettant de répondre aux questions.


D. HERPIN : Nous regrettons le fait que tous les emprunts ont été passés en une seule délibération

Plusieurs conseillers ont également regretté ce regroupement des projets obligeant à valider ou refuser en bloc.

E. BRETON : c'est sans doute maladroit, la prochaine fois nous scinderons les sujets pour les délibérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la MAJORITE :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			
AMBLEVILLE	Jean- Joël GIL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean- Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Jean- paul VEAUDEQUIN		1	
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023	
	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

MAGNY EN VEXIN	Marie- Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET- FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean- Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE		1	
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			
MONTREUIL SUR EPTE	Jean- Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stéfan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT		1	
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
	VOTE	0	3	40

- **D'AUTORISER** le financement les opérations suivantes par le biais d'un emprunt ;

Sur le budget principal de la CCVVS

- Le Déploiement de la vidéoprotection (2 emprunts : Matériel et Infrastructure) : 91 000.00 € et 609 000.00 €
- L'extension du siège de l'intercommunalité : 183 000.00 €
- La revitalisation de la ZAE de la Demi-Lune : 226 000.00 €


Sur le budget annexe : Extension de la ZAE de la Demi- Lune

- Extension de la ZAE : désenclavement : 308 000.00 €

- **DE RETENIR** les propositions suivantes :

[Le Déploiement de la vidéoprotection – 1 : Matériel](#)

Organisme Prêteur	LA BANQUE POSTALE
Montant souscrit :	91 000.00 €
Durée de l'emprunt :	7 ans
Base de calcul des intérêts :	30 /360
Périodicité des annuités :	Trimestrielle
Mode d'amortissement :	Échéance constante
Frais de dossier :	100.00 €

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023	
	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33


Versement des fonds :	60 jours maximum à la date de signature
Remboursement anticipé :	OUI - Indemnité actuarielle
Taux d'intérêt :	3.88 %
Taux Effectif Global (TEG)	3.91 %
Type du taux	Fixe

Le Déploiement de la vidéoprotection – 2 : Infrastructure

Organisme Prêteur	LA BANQUE POSTALE
Montant souscrit :	609 000.00 €
Durée de l'emprunt :	19 ans
Base de calcul des intérêts :	30 /360
Périodicité des annuités :	Trimestrielle
Mode d'amortissement :	Échéance constante
Frais de dossier :	609.00 €
Versement des fonds :	60 jours maximum à la date de signature
Remboursement anticipé :	OUI - Indemnité actuarielle
Taux d'intérêt :	4.01 %
Taux Effectif Global (TEG)	4.02 %
Type du taux	Fixe

L'extension du siège de l'intercommunalité

Organisme Prêteur	CREDIT AGRICOLE
Montant souscrit :	183 000.00 €
Durée de l'emprunt :	15 ans
Base de calcul des intérêts :	360 / 360
Périodicité des annuités :	Trimestrielle
Mode d'amortissement :	Échéance constante
Frais de dossier :	274.00 €
Versement des fonds :	Possible en 3 fois sur 24 mois maximum à la date de signature
Remboursement anticipé :	Indemnité de gestion égale à 6 mois d'intérêts calculés au taux d'intérêt sur le capital remboursé par anticipation
Taux d'intérêt :	4.14 %

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023	
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33


Taux Effectif Global (TEG)	4.16 %
Type du taux	Fixe

La revitalisation de la ZAE de la Demi-Lune

Organisme Prêteur	CREDIT AGRICOLE
Montant souscrit :	226 000.00 €
Durée de l'emprunt :	15 ans
Base de calcul des intérêts :	360 / 360
Périodicité des annuités :	Trimestrielle
Mode d'amortissement :	Échéance constante
Frais de dossier :	339.00 €
Versement des fonds :	Possible en 3 fois sur 24 mois maximum à la date de signature
Remboursement anticipé :	Indemnité de gestion égale à 6 mois d'intérêts calculés au taux d'intérêt sur le capital remboursé par anticipation
Taux d'intérêt :	4.14 %
Taux Effectif Global (TEG)	4.16 %
Type du taux	Fixe

Extension de la ZAE : désenclavement

Organisme Prêteur	CREDIT AGRICOLE
Montant souscrit :	308 000.00 €
Durée de l'emprunt :	15 ans
Base de calcul des intérêts :	360 / 360
Périodicité des annuités :	Trimestrielle
Mode d'amortissement :	Échéance constante
Frais de dossier :	462.00 €
Versement des fonds :	Possible en 3 fois sur 24 mois maximum à la date de signature
Remboursement anticipé :	Indemnité de gestion égale à 6 mois d'intérêts calculés au taux d'intérêt sur le capital remboursé par anticipation
Taux d'intérêt :	4.14 %
Taux Effectif Global (TEG)	4.16 %
Type du taux	Fixe

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023	
	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

- **D'AUTORISER** le Président à procéder à toutes les formalités et à signer tout document nécessaire à la mise en place de ce prêt.

2023-052	GEMAPI/ Ruissellement : SMSO appels de fonds 2022
----------	---

NOTE DE SYNTHÈSE :

Le Président rappelle que selon les dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015, les communautés de communes sont devenues compétentes pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) depuis le 1er janvier 2018.

La CCVVS adhère au SMSO pour les compétences GEMAPI et ruissellement.

Le SMSO a fait parvenir deux titres pour l'exercice 2022 d'un montant total de 23 974.89 €, réparti de la manière suivante :

- Cotisation 2022 : 3 244 €
- Contribution aux opérations liées à la compétence GEMAPI : 20 730.89 €

Il est demandé aux conseillers communautaires d'approuver les montants de ces participations et leurs versements.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses article L5214-16 à 21,

VU l'article L 211-7 du code de l'environnement,

VU la délibération 2017-56 du 26 septembre 2017 relative à l'instauration de la compétence GEMAPI,

VU l'arrêté préfectoral n° A-21-010 du 16 février 2021 portant modification de l'article 15.1 des statuts de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine notamment en matière de Ruissellement sur les items 4°, 11° et 12° l'article L.211-7 du code de l'environnement,

CONSIDERANT QUE la Communauté de Communes est compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations depuis le 1er janvier 2018,

CONSIDERANT la délégation de ces compétences par la Communauté de Communes au **SMSO**

CONSIDERANT les titres de recettes pour l'exercice 2022

Commentaires :


Présentation par F. CAMBOURIEUX.

SMSO n'avait pas envoyé sa facture pour 2022 (3 244 € de cotisations et 20 730 € pour les travaux)

Elle a été reçue seulement en 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITÉ :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			
AMBLEVILLE	Jean- Joël GIL			1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023	
	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33


AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX				1
ARTHIES	Jean BEERNAERT				1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE				1
BRAY ET LU	Christian PAUL				1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER				1
BUHY	Jean- Pierre DORE				1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN				1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE				1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE				1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE				1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT				1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD				1
HODENT	Eric BRETON				1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON				1
LA ROCHE GUYON	Jean- paul VEAUDEQUIN				1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC				1
MAGNY EN VEXIN	Marie- Françoise GAZEAU				1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET- FUASSET				1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON				1
MAGNY EN VEXIN	Jean- Paul DABAS				1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI				1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN				1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER				1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT				1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE				1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL				1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY				1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE				1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE				1
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE				1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean- Pierre JAVELOT				1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT				1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT				1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI				1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC				1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH				1
SAINT GERVAIS	Stéfan RICHTER				1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT				1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO				1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE				1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD				1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU				1
	VOTE	0	0	0	43

- **D'AUTORISER** le paiement des titres de recettes 2022 pour un montant global de 23 974.89 €

2023-053	Renouvellement de l'adhésion à VO Tourisme pour 2023
----------	--

NOTE DE SYNTHESE :

Le comité départemental du tourisme, créé à l'initiative du Conseil Départemental, prépare et met en œuvre la politique touristique du département (article 132-2 du code du tourisme)
Il contribue notamment à assurer l'élaboration, la promotion et la commercialisation de produits touristiques, en collaboration avec les professionnels, les organismes et toute structure locale

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023
	Lieu :
	Secrétaires de séance :
	Début de la séance :
	OMERVILLE
	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	19h33

intéressés à l'échelon départemental et intercommunal (article L132-4 du code du tourisme).

Les missions ainsi confiées à Val d'Oise Tourisme sont les suivantes :

1. Réunion autour de la compétence tourisme
Bilan d'activité du territoire
2. **Accompagner les acteurs**
Conseils flash
Accompagnements légers
Accès au catalogue de services
Accès aux Accords-cadres / négociation des contrats
Accès au groupe de travail Destin'action 95
Tarif préférentiel pour la revue Espaces (-20%)
3. **Comprendre l'économie touristique**
Chiffres clés du Val d'Oise
Tableau de bord dynamique d'e-réputation
Photographie du territoire
Tarif préférentiel pour Flux Vision
4. **Booster la commercialisation**
Accès au club réceptif pour mes acteurs immatriculés : OT (gratuit) et socio-pro (droit d'entrée)
5. **Promouvoir mon territoire**
Intégration d'un zoom territoire au sein d'un communiqué de presse
1 podcast
1 expérience pensée avec vous

Dans le cadre de sa compétence « promotion du tourisme dont création d'offices de tourisme » la communauté de communes souhaite développer ses partenariats et propose au conseil communautaire d'adhérer à Val d'Oise Tourisme

VU l'article 5214-16 Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la compétence de la Communauté de Communes « promotion du tourisme dont création d'offices de tourisme » dans le cadre de loi NOTRe,

CONSIDERANT QUE les services proposés par Val d'Oise Tourisme,

CONSIDERANT QUE le coût de l'adhésion est fixé à 2 000 € par structure.


CONSIDERANT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023

Commentaires :

C'est un renouvellement d'un point que nous maintenons dans nos projets
Pas de changement

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023	
	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33


AMBLEVILLE	Jean- Joël GIL				1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX				1
ARTHIES	Jean BEERNAERT				1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE				1
BRAY ET LU	Christian PAUL				1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER				1
BUHY	Jean- Pierre DORE				1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN				1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE				1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE				1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE				1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT				1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD				1
HODENT	Eric BRETON				1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON				1
LA ROCHE GUYON	Jean- paul VEAUDEQUIN				1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC				1
MAGNY EN VEXIN	Marie- Françoise GAZEAU				1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET- FUASSET				1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON				1
MAGNY EN VEXIN	Jean- Paul DABAS				1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI				1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN				1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER				1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT				1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE				1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL				1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY				1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE				1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE				1
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE				
MONTREUIL SUR EPTE	Jean- Pierre JAVELOT				1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT				1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT				1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI				1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC				1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH				1
SAINT GERVAIS	Stéfan RICHTER				1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT				1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO				1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE				1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD				1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU				1
	VOTE	0	0	43	

- **D'ADHERER** à Val d'Oise Tourisme
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023

2023-054	Renouvellement de la convention avec l'EPCC du Château de La Roche Guyon pour le point d'information touristique « la Gabelle »
----------	---

NOTE DE SYNTHESE :

Le point d'information touristique « La Gabelle » situé à La Roche Guyon permet aux touristes de passage d'obtenir des informations sur les activités et le patrimoine à découvrir sur notre territoire.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023	
	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

Il est spécifié que l'EPCC du Château de la Roche Guyon dépend de la convention collective ECLAT (métiers de l'Éducation, de la Culture, des Loisirs et de l'Animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des Territoires) qui a été modifiée au 1^{er} janvier 2022 notamment sur le calcul des rémunérations et d'une augmentation importante du point. Il est avisé que le calcul du salaire brut de ces agents est fait de la manière suivante : coefficient (selon le poste occupé et déterminé par une grille) x valeur du point. Cette revalorisation concerne l'ensemble du personnel de l'EPCC.

De plus, il est renseigné une mise à jour des coefficients de certains agents dont la responsable de l'accueil.

Il est proposé aux conseillers communautaires de délibérer sur la convention 2023.

VU la compétence de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine en matière de développement touristique,

CONSIDERANT le conventionnement entre la CCVVS et l'EPCC du château concernant l'animation du point d'information situé sur la commune de La Roche Guyon depuis plusieurs années.

CONSIDERANT le bilan 2022 transmis par l'EPCC du Château,

CONSIDERANT QUE pour la période d'ouverture du 8 avril au 05 novembre 2023 et le coût global porté à 13 530 €,

CONSIDERANT la convention proposée,

CONSIDERANT QUE les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2023

Commentaires :


Convention pour la GABELLE point touristique de la Roche Guyon

C'est une reconduction de convention (13 530 €)

Elle est ouverte depuis une semaine et jusqu'au 5 novembre 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			
AMBLEVILLE	Jean- Joël GIL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean- Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Jean- paul VEAUDEQUIN			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie- Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET- FUASSET			1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023
	Lieu :
	Secrétaires de séance :
	Début de la séance :
	OMERVILLE
	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	19h33

MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON				1
MAGNY EN VEXIN	Jean- Paul DABAS				1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI				1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN				1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER				1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT				1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE				1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL				1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY				1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE				1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE				1
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE				
MONTREUIL SUR EPTE	Jean- Pierre JAVELOT				1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT				1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT				1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI				1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC				1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH				1
SAINT GERVAIS	Stéfan RICHTER				1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT				1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO				1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE				1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD				1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU				1
	VOTE		0	0	43

- **D'ADOPTER** la convention 2023
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention susvisée et annexée à la présente délibération.
- **D'INSCRIRE** au budget de la communauté de communes les crédits correspondants ;

2023-055	Bac de Vétheuil : approbation du renouvellement tacite de la convention et approbation du versement de la participation 2022
----------	--

NOTE DE SYNTHESE :

Mis en place en 2009, le bac de Vétheuil rencontre un vif succès auprès des usagers. Avec près de 22 000 visiteurs en 2022, ce service est devenu un atout pour le territoire. Sa notoriété au niveau régional en termes de développement touristique autour de l'axe Seine n'est plus à démontrer et fait office d'exemple.

Il est rappelé que la convention est d'une durée d'un an renouvelable 6 fois depuis le 1^{er} janvier 2019.


Il est proposé aux conseillers communautaires :

- **D'APPROUVER** le renouvellement tacite la convention
- **D'APPROUVER** le versement de la participation financière de la Communauté de Communes à ce service pour l'année 2022 pour un montant de 4 083.12 €.

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU la compétence de la Communauté de Communes,

VU la convention quadripartite,

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023	
	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

VU la présentation du compte d'exploitation du bac de Vétheuil par la commune de Vétheuil,


CONSIDERANT QUE depuis l'origine du projet, la commune de Vétheuil, la commune de Moisson, la Communauté de Communes des portes de l'île de France et enfin la Communauté de Communes Vexin Val de Seine participent à part égale au fonctionnement de ce bac ;

CONSIDERANT QUE le bac de Vétheuil présente un intérêt communautaire du fait qu'il contribue au tourisme,

Commentaires : ∅

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			
AMBLEVILLE	Jean- Joël GIL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean- Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Jean- paul VEAUDEQUIN			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie- Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET- FUSSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean- Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETOUTR-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			
MONTREUIL SUR EPTE	Jean- Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stéfan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Liste des délibérations examinées le :	11 avril 2023	
	Lieu :	OMERVILLE
	Secrétaires de séance :	Philippe LEMOINE – Olivier CAURETTE
	Début de la séance :	19h33

VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE				1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD				1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU				1
VOTE		0	0	0	43

- **D'APPROUVER** le renouvellement tacite de la convention quadripartite,
- **D'APPROUVER** la participation à hauteur de 25 % soit d'un montant de 4 083.12 euros,

INFORMATIONS DIVERSES

Pass activité jeunes

Des cartes vous seront remises en sortant. Cette carte est à récupérer dans les mairies et elle est gratuite elle permet d'obtenir des réductions pour diverses activités, une notice est également distribuée en même temps.

Pour le moment il n'y a que 100 cartes disponibles pour l'ensemble des communes.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Président lève la séance à 22h05

Le Président, Jean-François RENARD



Le secrétaire de séance, Philippe LEMOINE



Le secrétaire de séance, Olivier CAURETTE

